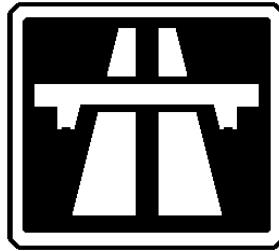


Co.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



www.copra184.org

HISTORIQUE des PROJETS « A104 » et A104 Bis » et du CO.P.R.A. 184

(Mise à jour le 01/09/2025)

Depuis sa création, en 1991, le **CO.P.R.A. 184** (Collectif pour la Protection des Riverains de l'Autoroute 184, devenue A104) s'oppose avec force et détermination au « **Projet A104** », de « **Prolongement de la Francilienne dans l'Ouest Parisien** », sur 22 km, de MÉRY-SUR-OISE (Val d'Oise) à POISSY-ORGEVAL (Yvelines).

1-Historique et situation du projet A 104 :

- **Octobre 1989** : Michel Rocard, alors Premier Ministre, décide de réviser le Schéma Directeur de la Région parisienne et inscrit en priorité, dans l'ouest parisien, le « Bouclage de l'A86 » et le « Bouclage de la Francilienne ». A partir de là, les Hauts Fonctionnaires en charge du dossier ressortent un projet vieux de plus de 30 ans (1965) de « Réalisation d'une jonction par voie rapide à 2 fois une voie entre l'A15 et l'A13 afin de desservir les 2 villes nouvelles de Cergy-Pontoise et de Saint Quentin en Yvelines ».
- **1991** : suite à l'annonce publique du projet d'autoroute A184 reliant Cergy à Orgeval, plusieurs associations de défense de l'environnement s'associent et fondent le collectif CO.P.R.A. 184 qui organise alors une réunion publique d'ampleur régionale où les populations et les municipalités concernées viennent exprimer leur farouche opposition.

- **Entre 1992 et 1998** : plusieurs « concertations des populations » mises en place par les Préfets coordonnateurs successifs. Ces réunions ne sont que des « simulacres de concertations » qui alternent avec des expertises mises en place par l'Etat, sous la pression du collectif CO.P.R.A. 184 qui multiplie ses actions de défense des populations (opérations escargot, occupations de ponts et de péages d'autoroutes, manifestations à pieds devant la préfecture de Versailles en présence de plus de 250 élus munis de leur écharpe tricolore, en octobre 1996 ...).

En 1996, le projet autoroutier est rebaptisé « A104 » et 3 variantes de tracés sont présentées par l'Etat.

Au cours de ces années, trois Premiers Ministres ont été amenés à annuler le tracé de l'autoroute à cause de l'opposition très forte des populations et des élus locaux : Pierre Bérégovoy en 1993, Edouard Balladur en 1995 et Lionel Jospin en 1997.

- **1999** : le nouveau Président de la Région IdF, Jean-Paul Huchon, n'inscrit pas le « Bouclage de la Francilienne par l'ouest parisien » au contrat de plan 2000-2006 : le blocage du dossier est alors amorcé.
- **2001** : après 10 ans de combat, l'A104 n'a toujours pas d'existence juridique car il n'y a eu aucune enquête publique et donc aucune DUP.
- **30 mai 2005** : le Ministre de l'Equipment saisit officiellement la CNDP à propos du « Bouclage de la Francilienne dans l'ouest parisien » qui s'appellera désormais « Prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval ».
- **Mars à juin 2006** : un Débat public sans précédent a lieu, avec 27 réunions publiques au cours desquelles plus de 12 000 participants – du jamais vu en France – s'opposent au projet d'autoroute A104 en zones urbanisées.
- **Octobre 2006** : le Ministre des Transports choisit le « Tracé Vert » parmi les 5 tracés mis à l'étude, lors du Débat public.
- **Février 2007** : plus de 10 000 personnes descendent dans la rue, à Conflans Ste H., à l'appel du CO.P.R.A. 184, des associations partenaires et des Elus de la Région, pour manifester contre la décision du Ministre.
- **Juin 2008** : le « Comité des Maires contre l'A104 » qui vient de se créer et le CO.P.R.A. 184 organisent une manifestation à pieds, entre Poissy et Carrières : des milliers de personnes sont encore dans la rue après 20 ans de combat.
- **De 2009 à 2011** : les Elus du Val d'Oise, de Conflans-Sainte-Honorine et d'Achères réclament la réalisation de l'A104 ou négocient avec l'Etat. Au Sud d'Achères, les Elus refusent l'A104.
- **Décembre 2011** : l'Etat lance un appel d'offres pour la réalisation des études préparatoires à l'enquête d'utilité publique pour la réalisation du prolongement de la Francilienne A 104 de Méry-sur-Oise à Achères.

- **Mai 2012** : changement de Pouvoir Exécutif. Le nouveau Ministre des Transports exprime la nécessité de hiérarchiser les projets du SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transports) en raison de la crise économique. Si les projets de lignes LGV sont cités, quid des projets autoroutiers ?
Le CO.P.R.A. 184 confie à l'**IFOP** l'organisation et la réalisation d'un **sondage** (Cf. « Annexes »).
- **Juin 2013 : la Commission Mobilité 21, mise en place en octobre 2012, a placé le projet A104 parmi les projets de « seconde priorité » et non de « première priorité ».**
- **Année 2014** : à la suite des élections municipales de mars 2014 qui ont modifié le paysage politique de nombreuses villes concernées par le projet A104, le CO.P.R.A. 184 a été reçu par les nouveaux maires ainsi que par ceux qui ont été réélus.
- **Année 2015** : le Collectif s'est à nouveau rapproché des maires, afin d'obtenir, de leur part, le vote de délibérations, de la part des Conseils municipaux.
Le CO.P.R.A.184 s'est mobilisé lors des élections départementales de mars et régionales de décembre, par l'envoi de questionnaires aux candidats. D'autre part, il s'est mobilisé, en relation avec FNE et FNE-IDF, lors de la COP 21(Du 30 nov. au 12 déc. 2015). De plus, nous avons sorti un nouveau film, en novembre 2015, mettant en exergue la problématique du projet A104.
- **Année 2016** (25 ans de combat contre le projet). Suite aux demandes qu'il a faites auprès des Ministres (Ecologie et Transports) et auprès de la nouvelle présidente de la région IDF, le CO.P.R.A. 184 a été reçu par M. Stéphane BEAUDET, **Vice-président chargé des Transports**, à la région IDF et est en attente de dates de rendez-vous avec les Ministres.
- **Année 2017** : Le CO.P.R.A. 184 organise une **conférence de presse le 23 mars** afin d'évoquer le questionnement des candidats aux élections présidentielle et législatives, le rapport de la Région IDF « Mise en œuvre du plan régional Anti-Bouchons et pour changer la route » qui a été voté par le Conseil régional. Le CO.P.R.A. 184 considère que ce vote est une régression car il correspond à une densification, à outrance, du réseau routier et autoroutier, à travers le tissu urbain, alors que se sont déroulés le « **Grenelle de l'Environnement** » et la « **COP 21** » et que les « **alertes pollution** » se succèdent, régulièrement.
D'août à décembre 2017, le CO.P.R.A. 184 rencontre les députés nouvellement élus et les Autorités et communique régulièrement en tenant un stand sur les forums des associations, les marchés et les fêtes spécifiques à chaque ville concernée par le projet A104.
- **Année 2018** : le CO.P.R.A 184 poursuit ses actions en distribuant sa « **Carte de Vœux annuelle** » aux cérémonies organisées par les Maires, la Communauté urbaine GPSEO et les Conseils départementaux.
Le 01 février, le CO.P.R.A. 184 prend connaissance, avec satisfaction, du « **Rapport DURON** » qui considère que « **le coût élevé du projet estimé à plus de 3 milliards d'euros et les difficultés environnementales qu'il soulève... invitent à reporter la question de la réalisation du prolongement de l'A104 à long terme** » et qui recommande « de ne pas prévoir une réalisation du projet avant 2038 quel que soit le scénario considéré et d'en réexaminer l'opportunité d'ici 2030 en mettant à profit le temps disponible pour **approfondir les solutions alternatives d'amélioration de réseau structurant existant** ».
De février à décembre, le CO.P.R.A. 184 poursuit régulièrement ses entrevues avec les différents acteurs politiques du secteur (Yvelines et Val d'Oise) ainsi qu'avec certaines associations, afin d'échanger au sujet de ses propositions réalisistes, justifiées par le souci de préserver l'environnement et la santé des habitants.
- **Année 2019** : le CO.P.R.A. 184 distribue, en **janvier**, sa « **Carte de Vœux 2019** » à la porte d'une douzaine de cérémonies des vœux des Maires ainsi qu'aux Conseils départementaux et à la Communauté Urbaine GPSEO, puis il poursuit les entrevues avec les Elus, les associations et les collectifs locaux.
Il participe ensuite au **Débat national (contributions écrites** mises dans les cahiers de doléances).
En **février/mars**, il participe à la **consultation écrite** relative aux « **Routes du Futur du Grand Paris** ».
A partir de **mars**, il participe à la **concertation relative au projet de Terminal T4 de Roissy-CDG** (Projet en relation avec le projet A104, avec concertation mise en place du 12 février au 12 mai 2019) en étant présent lors de réunions publiques et en **rédigeant un Cahier d'Acteur** dans lequel il émet un avis négatif argumenté au sujet du projet d'extension de l'aéroport Roissy-CDG.
Dans le cadre de l'**Enquête publique relative au PLUi de la Communauté urbaine GPSEO** (Grand-Paris-Seine et Oise), le CO.P.R.A. 184 rédige, le 11 juillet 2019, une contribution de 6 pages, dont 4 pages d'annexes. Dans cette contribution, il donne un avis négatif argumenté au projet de PLUi.
En septembre, il rencontre à nouveau les maires de Conflans-Sainte-Honorine et d'Eagny-sur-Oise, dans le cadre des « **Améliorations de l'existant** », à la suite du Rapport DURON et de la Loi sur les Mobilités.
- **Année 2020** : le CO.P.R.A 184 distribue, sa « **Carte de Vœux** » aux cérémonies des vœux organisées par les Maires, la Communauté urbaine GPSEO et les Conseils départementaux.
En **février**, il participe activement à « **l'Enquête parcellaire** » sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine en distribuant son tract « **DANGER ! L'autoroute A104 bis arrive dans nos villes !** ». Les objectifs de cette enquête étaient de rechercher les propriétaires des parcelles (dans la plaine de Chanteloup) concernés par la « **Liaison RD 30 / RD 190 – Pont d'Achères** ». Cette liaison, si elle était réalisée, ferait circuler, dans la plaine de Chanteloup, la **voie à grand gabarit « A104 bis », véritable catastrophe environnementale et sanitaire, sans aucune protection, vis-à-vis des**

populations des 4 communes concernées mais aussi de toutes les communes voisines, qui subiraient alors, de plein fouet, le **BRUIT** et la **POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**.

Lors des **élections municipales** de **mars**, le CO.P.R.A. 184 envoie un questionnaire à tous les candidats.

Fin juin, il contacte tous les maires qui ont répondu favorablement à la mise en place d'un « **Nouveau Comité des Maires**. Ce nouveau « **Comité des élus contre le projet A104** » est mis en place, en octobre, selon les engagements pris par ces élus. Il publie un communiqué, ainsi que le CO.P.R.A. 184.

• **Année 2021** : le CO.P.R.A. 184 distribue sa « **Carte de vœux 2021** » puis **rencontre des maires nouvellement élus**. Il s'investit dans la campagne des élections départementales et régionales, comme il le fait, lors de toute élection, en rencontrant les candidats et en leur adressant un **questionnaire**. Il distribue un **communiqué**, devant la salle de réunion du Conseil communautaire de GPSEO, le 20 mai, afin d'interpeler tous les élus présents sur « **l'urgente nécessité de défendre les populations qui les ont élus et qu'ils imposent, ensemble et clairement, l'annulation du « Projet A104 » (projet d'Etat) et du « Projet A104 bis** » (projet du département des Yvelines, financé en partie par la Région IDF). Le COPRA participe activement, en septembre, aux **Forums des associations**, dans les villes concernées par le projet A104.

En novembre, le nouveau « **Comité des élus contre le projet A104** » envoie une lettre de demande d'annulation du projet A104, au Président de la République. Le collectif COPRA envoie sa propre demande d'annulation, une semaine après (Courrier co-signé par plusieurs associations locales).

• **Année 2022** : en janvier, le CO.P.R.A. 184 distribue sa « **Carte de vœux 2022** » dans toutes les villes concernées par le projet A104 (Yvelines et Val d'Oise), **rencontre des élus** et distribue un **tract aux Forums de sept.22**. Lors des élections (présidentielle en avril et législatives en juin), il envoie un courrier à tous les candidats. En sept. et déc. il participe activement à la « **concertation du SDRIF-E (*)** » en rédigeant des contributions.

• **Année 2023** : en avril, le COPRA est reçu par le « **groupe de pilotage du SDRIF-E** ». En janvier, il participe activement à l'**enquête publique** du projet de « **Liaison RD30-RD190/Pont d'Achères** » (réécriture de contributions et rencontre avec le commissaire enquêteur). Suite à la publication de l'**arrêté préfectoral relatif à ce projet, en juillet 2023**, le COPRA, en collaboration avec 5 autres associations, envoie un « **Recours gracieux** » au Préfet des Yvelines, fin août 23. Puis il envoie, avec son avocat, un « **référent-suspension** » afin de demander l'arrêt des défrichements et des travaux (car le dossier d'enquête, mis à disposition du public, contenait de nombreux oubliés, inexactitudes et valeurs chiffrées obsolètes). En octobre, le COPRA prépare, avec son avocat et en collaboration avec d'autres associations, un **recours en contentieux** qu'il adressera au TA de Versailles.

• **Année 2024** : Distribution de notre « **Carte de Vœux 2024** » / **Rencontres avec des élus du VO** (Aurélien TACHÉ, Député, Jean-Paul JEANDON, Maire de Cergy et Président de l'agglo de Cergy-Pontoise, Hervé FLORCZAK, maire de Jouy-le-Moutier et Vice-Pt. de l'agglo et Thibault HUMBERT, maire d'Eragny-sur-Oise) ainsi que la **Sénatrice des Yvelines**, Ghislaine SENÉE / De nombreux élus signent le **MANIFESTE du COPRA contre le projet A104Bis** / Sollicités par le COPRA, des élus posent des questions au Gouvernement (**question orale** : Sénatrice G. SENÉE et **question écrite** : Député A. TACHÉ) / **Manifestation pédestre contre le projet « A104 Bis »** le 03 mars où de nombreux élus des Yvelines et du VO sont présents / **Le COPRA participe activement à l'enquête publique du SDRIF-E** / Le COPRA participe aux réunions et à la sortie sur le terrain organisées par HAROPA-Port (**Projet PSMO**) / Très inquiètes, suite aux échanges avec le COPRA et des sorties sur le terrain, **plusieurs instances votent des MOTIONS mettant en avant les nuisances intolérables du projet A104 Bis** (Villes d'Andrésy et de Neuville et Agglo de Cergy-Pontoise) / **Le COPRA publie un article sur le projet A104 Bis, dans la revue « LIAISON » de FNE-IDF**.

Lors des **Forums de septembre**, le COPRA est présent dans les villes impactées par l'A104 Bis (Yvelines et VO), afin de distribuer son « **Tract de rentrée** ».

• **Année 2025** : Distribution de la « **Carte de Vœux 2025** » du COPRA à l'entrée des cérémonies des vœux organisées par les élus (maires et députés des villes et circonscriptions concernées, dans les Yvelines et le Val d'Oise). Au sujet des « **Travaux d'aménagement le long de la RN184** » de nouvelles réunions devraient avoir lieu entre des élus et la DiRIF(**).

Suite à la **Consultation publique** (Du 26 mai au 10 juin) relative au « **Projet d'arrêté portant autorisation d'ABATTAGE d'ARBRES sur la RD30 à Achères et la RD190 à Carrières et Triel** », le COPRA rédige une **contribution argumentée, contre cet abattage et alerte aussitôt, par courrier, l'ensemble des élus du secteur** (maires, députés sénateurs). Le Député de la 7^e circ. des Yvelines, Aurélien Rousseau sollicite alors le président du Conseil départemental des Yvelines, maître d'ouvrage, par des courriers argumentés. Ce dernier répond au Député, le 15 juillet 2025.

2-Raisons de la détermination légitime du CO.P.R.A. 184, contre le projet autoroutier A104 (projet d'Etat) et contre le projet routier « A104 Bis » (projet du département Yvelines) :

La détermination légitime du CO.P.R.A 184 s'appuie sur :

- **La forte mobilisation des populations.**
- **Les arguments irréfutables qui ont conduit trois Premiers Ministres à annuler le projet autoroutier A104 de « Prolongement de la Francilienne » (Messieurs BEREGOVOY, BALLADUR et JOSPIN).**

- Les Experts indépendants nationaux et internationaux, dont l'OMS, qui dénoncent tous, d'une même voix, en s'appuyant sur des études épidémiologiques irréfutables, les maladies engendrées par le **BRUIT** et par les **POLLUTIONS de l'AIR** (NO_x / Composés organiques volatiles - COV / Particules fines et surtout ultrafines).
- Le fait que toute nouvelle infrastructure routière provoque un « **TRAFFIC INDUIT** », c'est-à-dire une **augmentation significative de la circulation**, dans le secteur considéré, à cause de la modification des cheminements choisis par les conducteurs.
- **La réalisation proposée au milieu des villes est stupéfiante et irresponsable.**
D'année en année, la zone concernée, d'abord par le projet autoroutier A104, puis maintenant, par le projet routier à 4 voies, du département des Yvelines, s'est très fortement urbanisée, dans toutes les communes, si bien qu'actuellement, de très nombreuses habitations individuelles et collectives ainsi que des établissements scolaires et hospitaliers, des aires de jeux et de loisirs et des terrains de sports, sont concernés. Rappelons qu'en France, près de 18 000 personnes meurent chaque année à cause de la pollution générée par de telles infrastructures, soit près de **quatre fois plus que lors des accidents de la route**.
- **Le « projet A104 » ne constitue pas un « Bouclage de la Francilienne » comme il a été souvent présenté par les Autorités mais un simple « Prolongement » qui s'achèverait en cul de sac à ORGEVAL, sur le plus grand échangeur d'Europe** (55ha, 330 000 véh. /jour, 4 fois l'échangeur de Rocquencourt).
Aucun bouclage ne sera réalisable, la plaine de VERSAILLES et la Vallée de CHEVREUSE étant classées. Au sud d'Orgeval, le trafic de 120 000 véh. /jour de l'autoroute A104 à 2 fois 3 voies s'écoulerait sur les axes A13, A12, A86, RN12, RN118 et A10 déjà saturés.
- **Le coût prévisionnel (projet autoroutier A104) de 3,2 Milliards d'Euros pour 22 km est exorbitant.**
De plus, cette estimation ayant été faite lors du débat public de 2006, elle est devenue complètement obsolète et devrait être revue très nettement à la hausse.
- **Il est constamment avancé que ce genre d'infrastructure concourt au développement économique.**
Cependant, à terme, la construction d'une autoroute n'est pas créatrice d'emplois. Elle ne fait, au mieux, que les déplacer et souvent, de manière temporaire.
- **La crise économique d'il y a quelques années, a conduit à réexaminer les « Grands Projets » cités par les Pouvoirs publics pour justifier l'A104 :**
 - La future « Plateforme multimodale d'Achères » de plus de 420 ha qui n'avait pratiquement pas été évoquée lors du débat public de 2006, est devenue un projet de 120 ha (**PSMO**),
 - Le futur « Canal Seine-Nord-Europe » (Actuellement : remise au gabarit entre Creil et Compiègne).

3-Propositions du CO.P.R.A. 184 :

Avant de créer toute nouvelle infrastructure autoroutière ou routière, le CO.P.R.A. 184 demande que soient déjà étudiées :

1. **La Priorisation absolue des moyens de transports collectifs et alternatifs à la route**, dans la zone.
2. **La Réalisation complète du TRAM 13 Express**, de Saint-Quentin-en-Yvelines à Cergy. Cette liaison, parallèle à la RN 184 et qui n'existe, actuellement, que de Saint-Cyr-l'Ecole à Saint-Germain-en-Laye (les travaux viennent à peine de commencer, sur la commune de Poissy) pourrait sérieusement soulager le secteur.
3. **L'Amélioration de la protection des riverains de la RN 184** (enfouissements, tunnels, merlons, suppression des intersections à niveau ...). De nouveaux RV devraient avoir lieu, entre les élus et la DiRIF, en 2025, à ce sujet.
4. **La Réalisation de l'échangeur**, prévu à l'origine, entre la RN184 et l'A14 à Saint-Germain-en-Laye.

EN RÉSUMÉ

Le « Projet autoroutier A104 » est une aberration économique, environnementale et sanitaire qui met gravement en danger la santé de plus de 300 000 habitants de la zone.

Le « Projet routier à 4 voies A104 Bis » qui est considéré, dans le dossier d'enquête publique, comme un « axe structurant qui permettrait de relier l'A13 (Yvelines) à l'A15 (Val d'Oise) » est également une aberration économique, environnementale et sanitaire.

Ce projet est dans les cartons depuis 1983 ! Lorsqu'un projet routier a plus de 40 ans, il est **OBSOLÈTE** car nécessairement **en complète opposition avec les politiques actuelles, du 21^e siècle**, de « Développement du Territoire », de « Lutte contre le réchauffement climatique » et de « Stratégie Nationale Bas Carbone » (SNBC).

De plus, le Département des Yvelines qui est aux abois, sur le plan financier, devrait plutôt **utiliser cet argent des contribuables, à bon escient, en construisant d'autres infrastructures utiles** (collèges, maisons de santé...) à la place d'un projet ROUTIER INUTILE.

D'autre part, depuis plusieurs années, des études épidémiologiques européennes et mondiales démontrent que la pollution atmosphérique est la cause de nuisances sanitaires majeures et que la pollution due à la circulation routière en est largement responsable.

Les autoroutes et les routes à 4 voies situées en zones urbanisées ne devraient donc plus être d'actualité. De plus, l'environnement ayant beaucoup évolué, depuis plus de 40 ans, dans le secteur concerné, **ce projet routier « A104 Bis » n'est plus du tout adapté !**

ANNEXES

Rappel Sondage « A 104 » IFOP/CO.P.R.A. 184

Mai 2012 : le CO.P.R.A. 184 décide de mesurer l'opinion des habitants de la région qui n'ont pas été écoutés lors du Débat public de 2006 relatif au projet de « Prolongement de la Francilienne », en confiant à l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique) l'organisation et la réalisation d'un sondage. L'IFOP choisit alors un échantillon constitué de 2/3 d'habitants « non riverains » et de 1/3 de « riverains » des huit communes traversées par le « tracé vert » (Pierrelaye, Eragny, Herblay, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Carrières-sous-Poissy, Poissy et Orgeval).

Résultats du sondage :

- Une très nette majorité des sondés (59%) estime que le passage d'une infrastructure autoroutière en plein tissu urbain est une « mauvaise chose ».
- Sur le plan du développement économique local, à peine plus de la moitié des sondés (52%) considère que ce projet aurait un effet bénéfique.
- 72 % des sondés pensent que le budget devrait être engagé pour les transports collectifs.
- 74 % des sondés pensent que le débat public de 2006 n'a pas pris en compte l'avis des populations.
- 58% des personnes interrogées pensent que ce projet aurait un effet négatif sur la circulation
- 79% des personnes souhaiteraient qu'un référendum soit organisé pour aborder la question du projet A104.
- Lors de ce référendum, 71 % des sondés, non-riverains et riverains, voterait « contre » ce projet.

Conclusion de ce sondage :

Le rejet de cette infrastructure est quasi unanime par les populations riveraines et non-riveraines.

La vision de l'avenir de leur région qu'elles se font (région de plus en plus urbanisée) se base sur un développement durable axé sur des transports collectifs et des emplois pérennes (que ne leur apporterait pas cette autoroute) tout en préservant leur santé, leur cadre de vie et leur environnement.

Qui est le CO.P.R.A. 184 ?

Collectif indépendant de tout parti politique, créé en 1991, pour améliorer l'ENVIRONNEMENT, la QUALITÉ de VIE et la SANTÉ des habitants des Yvelines et du Val d'Oise, d'Orgeval à Méry-sur-Oise, face à l'arrivée du « PROJET AUTOROUTIER A104 » de « Prolongement de la Francilienne », reliant l'A13 à l'A15.

Il compte actuellement, à travers ses 11 comités de ville, un conseil d'administration de 70 personnes. Il réunit des citoyens de tous horizons et de toutes convictions qui se rejoignent dans un combat commun de défense d'une politique durable de développement de notre région, respectueuse de notre environnement, de notre santé et de notre cadre de vie.

Aujourd'hui, le projet d'Etat autoroutier A104 de « Prolongement de la Francilienne » est mis en sourdine, jusqu'en 2040, sans être annulé.

Il ne figure plus dans le SDRIF-E, mais un autre projet le remplace :

**Le projet routier structurant à 4 voies,
de « Liaison RD30-RD190/Pont d'Achères »
dont le maître d'ouvrage est le Département des Yvelines.**

**Ce projet routier remplirait les mêmes fonctions
que le projet autoroutier A104, en reliant l'A13 à l'A15.**

C'est pour cela que nous le nommons « A104 Bis » et que nous le combattons.

(*) **SDRIF** : Schéma Directeur Région IDF (Doc. qui planifie l'utilisation de l'Espace, en IDF, jusqu'en 2040 : urbanisation, routes, voies ferrées...).

(**) **DiRIF** : Direction des Routes d'Île de France

Pour en savoir plus sur l'action du CO.P.R.A. 184 et pour nous contacter :

<http://www.copra184.org> contact@copra184.org

